

sible. Il y a un autre point sur lequel l'honorable ministre de la Justice s'est fait une opinion parfaitement définie. En 1875, cet honorable monsieur disait dans la Chambre des communes :

Un honorable monsieur, qui venait d'être présenté comme sénateur, a dit qu'il avait cru, avant de faire son entrée dans la salle du Sénat, qu'il se trouverait au milieu d'une assemblée de vétérans le dépassant de beaucoup par leur âge, et ayant vu passer devant eux deux ou trois générations ; mais qu'à sa grande surprise, il s'était trouvé avec une génération encore plus ancienne, composée de contemporains d'Abraham, d'Isaac et Jacob.

Vu que l'honorable ministre de la Justice ne plaisante jamais avec la logique, j'espère que l'honorable monsieur qui a proposé l'adoption de l'adresse, lorsqu'il passera en revue les âges des sénateurs, ne se rendra pas coupable de l'impardonnable indiscretion de considérer l'honorable ministre de la Justice et l'honorable monsieur qui a appuyé la motion maintenant devant nous, comme appartenant à la génération contemporaine des patriarches. La même discrétion nous empêchera aussi, je l'espère, de considérer la voix de l'honorable sénateur de Sunbury (M. Burpee) comme une voix tombée du monde habité par les esprits de politiciens trépassés.

En examinant le discours qui a ouvert la présente session, il est peut-être à propos, pour faciliter la discussion, d'en classer les paragraphes de manière à éviter les répétitions. Je considérerais donc les paragraphes premier, sixième, septième, onzième et treizième du discours du trône comme étant les parties concernant la prospérité du pays. Des organes ministériels qualifient cette prospérité de "prospérité Laurier". Je n'ai aucun doute qu'une très grande prospérité règne au sein du cabinet ; mais c'est aller un peu trop loin que d'attribuer au premier ministre la moindre partie de la prospérité du pays. Le premier paragraphe mentionne l'augmentation remarquable de l'ensemble du commerce, ou des exportations et importations.

Ce point a été traité longuement par mon honorable ami qui a appuyé la proposition de l'adresse maintenant devant nous, et cet honorable monsieur nous a cité quelques chiffres qui indiquent un état de prospérité dont nous devons certainement tous nous féliciter. Il n'y a aucun doute, je le reconnaissais, que la prospérité se fait sentir dans toutes les parties du pays ; mais je ne suis pas disposé à raisonner comme le faisait ce

bon campagnard de ma localité lorsque sa récolte de pommes de terre fut détruite par la maladie. Il déplorait sa perte ; mais il remerciait Dieu de ce que les pommes de terre de son voisin n'avaient pas été plus épargnées que les siennes. De même pour ce qui regarde notre prospérité. Il ne faut pas perdre de vue que la Grande-Bretagne et d'autres pays jouissent comme nous, à l'heure actuelle, d'une grande prospérité. Je pourrais répéter en passant ce qui a déjà été dit, que le commerce du pays a été grandement facilité par le fait que les ministres actuels ont eu le soin de mettre de côté leurs promesses faites avant les dernières élections générales qui les ont élevés au pouvoir ; qu'ils ont continué la politique nationale de leurs prédécesseurs, et qu'ils ont fait peu de choses tendant à empêcher cette politique de produire ses bons effets. Le discours du trône parle aussi de l'amélioration du transport océanique. Je ne puis trouver beaucoup à redire à ce paragraphe, vu qu'il n'est pas rédigé de manière à attribuer directement cette amélioration au gouvernement actuel. Ce paragraphe signale l'amélioration du transport océanique qui facilite les échanges et contribue au développement du commerce, et le même paragraphe recommande l'adoption d'une mesure relative à l'inspection des produits destinés à l'exportation. Un autre paragraphe du discours du trône nous parle de l'administration des postes, et ici comme dans d'autres parties du même discours, le gouvernement adopte le ton prophétique. Il nous prédit que bientôt, par suite de l'augmentation de la correspondance, les recettes postales se seront suffisamment accrues pour compenser la perte de revenu causée par la réduction du port des lettres. Dans ce cas, il peut se faire que la prospérité croissante du pays aidera le département des Postes, et que la prédiction que je viens de mentionner se réalisera ; mais, malheureusement, cette prédiction du gouvernement ne peut être acceptée avant qu'elle se réalise, bien qu'elle se trouve dans un discours du trône et faite sur un ton parfaitement assuré.

Ce qui est arrivé, l'année dernière, justifie notre appréhension. Nous nous rappelons, en effet, que, l'année dernière, une affirmation du même genre avait été mise dans la bouche de Son Excellence. Le discours du trône nous disait que le mouvement d'émigra-